



JOUY LE POTIER

PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION



9. Servitudes d'utilité publique

9.1 Liste

Département du Loiret

PLU approuvé le 9 décembre 2011

POS approuvé le 25/02/1991 - POS modifié les 04/03/1993, 23/11/1998, 22/11/1999, 13/12/2002, 09/07/2004 - Révision simplifiée du 25/02/2005

Cabinet RAGEY Géomètre Expert Urbaniste - 69 chemin de la Fontaine 45500 GIEN Tél : 02 38 27 07 07

ECOGEE Bureau d'études en environnement - 5 rue du Général de Gaulle 45130 MEUNG SUR LOIRE

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique qui grèvent le territoire de la commune de *Jouy-le-Potier* sont énumérées ci-après :

1) Servitudes relatives aux émissaires agricoles

☰(Fiche A3)

- *Les fossés du Paradis de la Touche, du Champ Fleuri au Champ Breton, du Grand Chevilly, de Coudreaux à la Motte.*

Servitudes de passage de 4 mètres de largeur le long de ces fossés.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale des Territoires, Service Eau, Environnement et Forêt, 131 rue du faubourg Bannier, 45042 Orléans cedex..

2) Servitudes relatives aux cours d'eau non domaniaux

☰(Fiche A4)

- *Le Cosson, le Ru de Vezenne, les autres cours d'eau non domaniaux.*

Servitudes de passage de 6 mètres de largeur le long des cours d'eau.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale des Territoires, Service Eau, Environnement et Forêt, 131 rue du faubourg Bannier, 45042 Orléans cedex.

3) Servitudes relatives à la protection des abords des monuments historiques

☰(Fiche AC1)

- *Eglise – Portail Ouest* : inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 7 mars 1935.

- *Château de Lude – plate-forme, façades et toiture du château* : inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 19 novembre 2002.

Servitudes de protection des abords de 500 mètres de rayon autour du château de Lude. Périmètre de protection des abords de l'église modifié dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Le service gestionnaire est le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, 6 rue de la Manufacture, 45043 Orléans cedex 01.

4) *Servitudes relatives à la protection des sites*

☰(Fiche AC2)

- *Parc du château du Lude* : site classé le 5 novembre 1945.

Réglementation spécifique applicable à ce site.

Les services gestionnaires sont la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, 5 avenue Buffon, BP 6407, 45064 Orléans cedex 2 et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

5) *Servitudes relatives aux plans d'alignement*

☰(Fiche EL7)

- *Carrefour RD 7 / RD 15* : plan d'alignement approuvé le 11 mai 1942.

- *RD 3 – traverse du bourg* : plan d'alignement approuvé le 11 avril 1893.

- *RD 15 - traverse du bourg* : plan d'alignement approuvé le 11 avril 1893 et modifié le 30 avril 1908.

- *RD 18 – traverse du bourg* : plan d'alignement approuvé le 11 avril 1893.

Servitudes de recul frappant les parties bâties situées en saillie de l'alignement.

Le service gestionnaire est le Secteur départemental d'Orléans, 23 rue André Dessaux - 45400 Fleury les Aubrais.

6) *Servitudes relatives aux transports d'énergie électrique*

☰(Fiche I4)

- *Lignes de distribution.*

Servitude d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres aux abords de ces lignes.

Le service gestionnaire est ERDF – Unité Réseau Electricité Beauce Sologne, 47 avenue de St Mesmin? 45077 Orléans cedex 2.

7) *Servitudes relatives aux cimetières*

☰ (Fiche INT1)

- *Cimetière communal transféré.*

Servitude non-aedificandi et relative au puits dans une bande de 100 mètres autour du cimetière.

Le service gestionnaire est la Mairie.

8) Servitudes relatives à la protection des équipements sportifs

☰(Fiche JS1)

- Installations sportives publiques ou privées ayant été financées en partie au moins par une personne morale de droit public, dont 2 terrains de basket, 1 terrain de boules et 1 vestiaire (liste annexée au POS actuellement en vigueur).

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, 131 rue du Faubourg Banner, 45042 Orléans cedex 1.

9) Servitudes relatives à la protection des liaisons hertziennes contre les obstacles

☰(Fiche PT2)

- Liaison Bourges – Neuvy-Deux-Clochers / Chartres – Montlandon, dérivation Villeny / Orléans – St Cyr-en-Val.

Décret du 10 août 1973.

Zone spéciale de dégagement de 500 m de largeur à l'intérieur de laquelle l'altitude maximale des obstacles est limitée à 145 m NGF.

- Liaison Bourges – Neuvy-Deux-Clochers / Chartres – Montlandon, dérivation Villeny / Orléans – Trainou.

Décret du 10 août 1973.

Zone spéciale de dégagement de 500 m de largeur à l'intérieur de laquelle l'altitude maximale des obstacles est limitée à 145 m NGF dans la partie la plus au Nord du tronçon et à 150 m NGF au-delà.

Le service gestionnaire est Télédiffusion de France, Direction Régionale Paris-Centre-Nord, BP404, 92541 Montrouge Cédex.

- Liaison Orléans / Tours, tronçon Fleury / Villeny.

Décret du 21 juin 1979.

Zone spéciale de dégagement de 200 m de largeur à l'intérieur de laquelle l'altitude maximale des obstacles est limitée à 140 m NGF.

Le service gestionnaire est l'Unité Infrastructure Réseau de France Télécom, Département Patrimoine, Z.I. d'Ingré, 24 rue Emile Lecomte, 45140 Ingré.

10) Servitudes relatives à la protection des liaisons téléphoniques

☰(Fiche PT3)

- Câble de télécommunication n° 4571 sous emprise de la RD 15 au Sud du bourg.

Servitudes de pose et de fonctionnement de la ligne.

Le service gestionnaire est l'Unité Infrastructure Réseau de France Télécom.

11) Servitudes de dégagement extérieur des aérodromes

☰(Fiche T7)

- *Aérodrome militaire d'Orléans - Bricy*

Arrêté interministériel du 30 novembre 1979.

L'extrémité Nord du territoire communal est affectée par la servitude de dégagement extérieur de l'aérodrome (R = 24 km) limitant l'altitude maximale des obstacles massifs à 272 m NGF.

Le service gestionnaire est la Base Aérienne 123, BP 30130, 45143 St Jean-de-la-Ruelle (Bricy) .